



[Startseite](#) > [Kennenlernen](#) > [ÉNA de A à Z](#)

Église néo-apostolique de A à Z

A

B

C

D

E

F

I

J

M

N

O

P

R

S

T

V

É

Avortement

L'Église néo-apostolique défend la vie. La vie individuelle existe dès la conception de l'ovule ; elle a droit à être protégée. L'Église néo-apostolique rejette les interruptions de grossesse, parce qu'elles constituent une transgression du cinquième commandement. La culpabilité vis-à-vis de Dieu, liée à cet acte, peut être très différente selon les conditions de vie. Même si, humainement, les raisons d'interrompre une grossesse sont compréhensibles, la position de l'Église doit avoir un poids particulier à cause de la portée d'une telle décision.

Les mères et les parents qui ont bien réfléchi aux points de vue médicaux, personnels et théologiques sont assurés que l'Église respectera leur décision personnelle, pour ou contre une interruption de grossesse, et qu'elle leur apportera ses soins sans parti pris.

Agressions sexuelles dans le cadre de la pastorale

Les agressions sexuelles dans la pastorale – qui comprennent le harcèlement sexuel et les abus sexuels commis par les chargés de pastorale et les chargés de fonctions au sein de l'Église – sont des délits et seront fermement condamnés et, si les soupçons sont fondés, seront punis en vertu du droit de l'Église. Ces délits peuvent être commis par des membres féminins et masculins de tous les groupes d'âge. Ils violent la personnalité et la dignité de l'être humain.

Au sein des différentes Églises territoriales, des commissions d'examen et de consultation ont été mises en place pour enquêter sur les cas suspects. Conformément à sa mission, l'Église propose une aide pastorale aux victimes et aux auteurs et les oriente vers des personnes et des institutions qualifiées.

Apôtre-patriarche

Le fondement du ministère d'apôtre-patriarche est la mission que Jésus a confiée à Pierre en instituant le ministère pétrinien et en disant à Simon Pierre : « Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur ce roc je bâtirai mon Église, et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clés du royaume des cieux : ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux » (Matthieu 16 : 18-19).

Le « ministère pétrinien » est le service fondamental dont Jésus-Christ a chargé l'apôtre Pierre. Il inclut la sollicitude à l'égard de ceux qui font partie de l'Église de Christ, de la manière dont Jésus, le Ressuscité, l'a ordonné à Pierre : « Pais mes agneaux, pais mes brebis ! »